

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. LE GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE MILAN**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Milan, tenue au Centre communautaire, ce 14 décembre 2015 à 20 heures.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Louiselle Gazaille Rouillard  
Siège #3 - Nathalie Laplante  
Siège #4 - René Turcotte  
Siège #5 - Jacques Bergeron  
Siège #6 - Richard Nadeau

Est/sont absents à cette séance:

Siège #2 - Armelle Ruaudel

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Yves d'Anjou.  
Sylvia Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2015-12 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**  
**5095**

IL EST PROPOSÉ par Jacques Bergeron et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté, toutefois l'ordre du jour demeure ouvert.

ADOPTÉE

**2015-12 3 - DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DU MAIRE**  
**5096**

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que le rapport du maire soit adopté.

**2015-12 4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**  
**5097**

**2015-12 4.1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2015**  
**5098**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 novembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Bergeron et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2015, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

**5 - RAPPORT DES ÉLUS**

Le maire fait un compte rendu de sa dernière rencontre à la MRC du Granit.

## 6 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

L'inspecteur en bâtiment et environnement présente son rapport concernant le nombre de permis et certificats émis: pour le période du mois de novembre 2015.

Construction : 1  
 Rénovation : aucun  
 Captage d'eau : aucun  
 Installation septique : aucun  
 Lotissement : 1  
 Accès à la voie publique : aucun  
 Dérogation mineure : aucun  
 Autorisation abattage d'arbres : aucun  
 Émissions de constats d'infraction suite à la tournée des nuisances : aucun  
 Vérification sporadique des installations septiques non conformes, non polluantes: aucun

2015-12  
5099 6.1 - DEMANDE DE M. DANIEL NADEAU POUR LE REMBOURSEMENT DE LA TAXE COLLECTE D'ORDURE ET LA TAXE TRAITEMENT DES EAUX USÉES SUITE À LA DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT *Reporté sr*

2015-12  
5100 6.2 - APPROBATION DU PERMIS # 2015-1009

IL EST PROPOSÉ par Richard Nadeau et résolu à l'unanimité que suite à une bonne réputation du demandeur et les accréditations que Domtar possèdent, que le traitement de cette demande se fera par l'inspecteur municipal, M. Jean-François Boulet au lieu de la firme d'ingénieur forestier CHABOT ET POMERLEAU comme à l'habitude, afin d'éviter les frais engendrés par une telle demande.

ADOPTÉE

## 7 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

## 8 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

2015-12  
5101 8.1 - DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

La directrice générale dépose le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses soit approuvé.

ADOPTÉE

2015-12  
5102 8.2 - ACCEPTATION DES DÉPENSES

Les dépenses du mois sont présentées aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que les dépenses soient approuvées.

Administration: chèque no. 537 au chèque no. 586 pour un montant total de 110 199.49\$

Salaires: chèque no. 1392 au chèque no.1408 pour un montant total de 6 343.28\$

Les déductions à la source au fédéral s'élèvent à 913.12\$

Les déductions à la source au provincial s'élèvent à 2 113.78\$

L'encaisse en date du 11 décembre 2015 est de 441 551.21\$

ADOPTÉE

**2015-12 8.3 - CONTRAT DE TRAVAIL DE M. JEAN-FRANÇOIS BOULET,  
5103 INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

IL EST PROPOSÉ par René Turcotte et résolu à l'unanimité d'accepter le contrat de travail de M. Jean-François Boulet, Inspecteur en bâtiment et en environnement. Sa période probatoire étant terminée depuis le 9 novembre 2015, il a été conclu par les membres du conseil de lui donner un taux horaire de 20,00\$ / heure à partir de cette date.

ADOPTÉE

**2015-12 8.4 - ENTRETIEN DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE  
5104**

IL EST PROPOSÉ par Louiselle Gazaille Rouillard et résolu à l'unanimité de faire appel au Service d'entretien domestique du Granit après chaque événement ou au besoin pour le nettoyage du centre communautaire.

ADOPTÉE

**2015-12 8.5 - CONTRAT D'ASSURANCE MMQ  
5105**

IL EST PROPOSÉ par Nathalie Laplante et résolu à l'unanimité de refuser les protections supplémentaires offerts par l'assureur.

La municipalité conserve les mêmes protections que l'année précédente, ainsi le montant de la prime pour l'année 2016 sera de 9 806,00\$

ADOPTÉE

**2015-12 8.6 - PAIEMENT DU 10% DES TRAVAUX SINTRA INC.  
5106**

IL EST PROPOSÉ par Louiselle Gazaille Rouillard et résolu à l'unanimité de faire le transfert du compte Avantage Entreprise ET5 (réservé pour le paiement final 10% des travaux exécutés par Sintra) au compte épargne avec opérations au montant de 12 980,00\$.

ADOPTÉE

**2015-12 8.7 - REMBOURSEMENT FACTURE VOYAGES DE GRAVIER À M. DENIS  
5107 GIRARD**

IL EST PROPOSÉ par Jacques Bergeron et résolu à l'unanimité de rembourser M. Denis Girard pour les voyages de gravier qui ont été mis sur le domaine Donald Morisson pour l'entretien du chemin qui se rend à sa propriété, au montant de 463,13\$

ADOPTÉE

**2015-12 8.8 - SOUMISSION SIGNAL  
5108**

IL EST PROPOSÉ par Richard Nadeau et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Signal pour l'achat de 45 plaquettes en aluminium pour les enseignes rurales 911 manquantes et de 32 poteaux galvalumes au montant de 1311,50\$ plus taxes.

ADOPTÉE

**2015-12 8.9 - SOUMISSION POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE CAMÉRA À  
5109 LA STATION D'ÉPURATION**

IL EST PROPOSÉ par Nathalie Laplante et résolu à l'unanimité, d'accepter la soumission de Caméra Alarme Semrala pour l'installation d'un système de caméra de surveillance à la station d'épuration au montant de 650,00\$ plus taxes.

ADOPTÉE

**2015-12 8.10 - SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ANNÉE 2016 - MONTY  
5110 SYLVESTRE, CONSEILLERS JURIDIQUES INC**

IL EST PROPOSÉ par Jacques Bergeron et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc, au besoin pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016 selon les termes de l'offre de service du 3 septembre 2015.

ADOPTÉE

**2015-12 8.11 - RÈGLEMENT DE REVITALISATION 2015-91 - REMBOURSEMENT À  
5111 DEUX CONTRIBUABLES: M. DANIEL NADEAU ET M. MAXIME MORIN**

IL EST PROPOSÉ par Richard Nadeau et résolu à l'unanimité de rembourser 2 contribuables qui sont éligibles au règlement de revitalisation no: 2015-91:

- Daniel Nadeau - Matricule 5550-63-6440 Une hausse d'évaluation de 25 500\$ pour un remboursement de 278,15\$.
- Maxime Morin Matricule 5549-97-1275 Une hausse d'évaluation de 22 600\$ pour un remboursement de 246,52\$.

ADOPTÉE

**2015-12 8.12 - INDEXATION DES SALAIRES AU 1ER JANVIER 2016  
5112**

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité d'entériner, pour tous les employés et élus municipaux l'indexation au coût de la vie, selon Statistiques Canada au taux de 1%.

ADOPTÉE

**9 - VOIRIE - TRAVAUX PUBLICS**

**9.1 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL ET DE VOIRIE**

L'inspecteur municipal et de voirie dépose son rapport pour le période du mois de novembre 2015.

**2015-12 9.2 - RÉOLUTION POUR DEMANDER LA SUBVENTION DE 6 000\$  
5113 ADDITIONNEL DU MTQ**

MUNICIPALITÉ DE MILAN  
MÉGANTIC-COMPTON

LIEU DES TRAVAUX: Chemin de la Yard, Marston, Chemin Dell, du Cimetière, Galson, Gisla, Nicholson, Plante, Saint-Léon, Tolsta, Saint-Joseph, Saint-Laurent et Rang Sainte-Marie.

TYPE DE TRAVAUX ADMISSIBLES: Chargement, excavation et creusage de fossés

Coût total des travaux: 40 000,00\$. Montant de la Subvention: 6 000,00\$

À la séance du conseil municipal de la Municipalité de Milan, tenue le 11 décembre

2015, la résolution suivante portant le no: 2015-12-5113 est adoptée à l'unanimité et se résume comme suit;

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 6 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Milan déclare et certifie que la présente résolution a été adoptée par le conseil municipal.

ADOPTÉE

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

11 - LOISIRS-TOURISME

2015-12  
5114

11.1 - MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NO 2015-05-5003 - COMITÉ LOISIRS DE MILAN

Une modification doit être émise pour corriger la résolution no: 2015-05-5003 à la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Milan, soit le 11 mai 2015.

Un montant de 1 250.00\$ avait été accordé au Comité des Loisirs de Milan pour l'acquisition d'un système de son, alors que sur la facture d'achat, le montant est de 1 025.00\$. (Voir documents ci-attachés) .

Il est proposé Richard Nadeau d'accepter cette correction.

ADOPTÉE

12 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

13 - LÉGISLATION

2015-12  
5115

13.1 - ADOPTION RÈGLEMENT 2015-03 - APRÈS AVIS PUBLIC

Lors de cette séance la résolution suivante a été adoptée:

ADOPTION : RÈGLEMENT NO 2015-03

ATTENDU QUE la municipalité de Milan a également entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de zonage no 2005-32;

ATTENDU QUE la loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de tel règlement;

IL EST PROPOSÉ par Richard Nadeau et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Milan adopte le règlement intitulé:

«RÈGLEMENT NO 2015-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2005-32 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ENTREPRISES ARTISANALES», dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ledit projet de règlement soit transmis à la M.R.C. du Granit pour son entrée en vigueur;

ADOPTÉE

**2015-12 5116 13.2 - ADOPTION : SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 2015-02**

ATTENDU QUE la Municipalité de Milan a également entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de zonage 2005-32;

IL EST PROPOSÉ par Louiselle Gazaille Rouillard et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Milan adopte le second projet de règlement suivant:

RÈGLEMENT NO 2015-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2005-32 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DU MILIEU HUMIDE DES LOTS 4 966 859, 4 826 690 ET 4 501 288, LA HAUTEUR DES GARAGES, LES ENTRÉES DE SERVICE, LES REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS POUR LES ROULOTTES ET LA DURÉE AUTORISÉE POUR LES ROULOTTES TEMPORAIRES, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE conformément à la Loi, les démarches nécessaires à la procédure d'approbation référendaire de ces règlements soient entreprises;

QUE le conseil municipal mandate sa Directrice générale, secrétaire-trésorière pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche.

ADOPTÉE

**2015-12 5117 13.3 - ADOPTION: RÈGLEMENT NO 2015-01 APRÈS AVIS PUBLIC**

Lors de cette séance, la résolution suivante a été adoptée:

ADOPTION: RÈGLEMENT NO 2015-01

ATTENDU QUE la Municipalité de Milan a entrepris la modification de certaines dispositions de son Plan d'urbanisme No 2005-31;

ATTENDU QUE la Loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur des tels règlements;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Bergeron et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Milan adopte le règlement intitulé:

RÈGLEMENT NO 2015-01 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NO 2005-31 AFIN DE MODIFIER LA ZONE D'UNE PARTIE DU LOT 4 438 672, dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE conformément aux articles de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit règlement soit transmis à la M.R.C. du Granit pour son entrée en vigueur;

ADOPTÉE

**2015-12 5118 13.4 - AVIS DE MOTION D'ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TAXATION 2016**

Avis de motion est donné par Louiselle Gazaille Rouillard, que lors de la prochaine séance ordinaire du conseil municipal, il y aura adoption du règlement no 2016-01 RÈGLEMENT DE TAXATION 2016

ADOPTÉE

**14 - VARIA**

Le varia demeure ouvert. Aucun point ajouté.

**2015-12  
5119 14.1 - CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2016**

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que les 6 prochaines séances du conseil se tiennent aux dates suivantes:

- 11 janvier - 8 février - 14 mars - 11 avril - 9 mai - 13 juin - 11 juillet

ADOPTÉE

**2015-12  
5120 14.2 - FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES**

IL EST PROPOSÉ par Jacques Bergeron et résolu à l'unanimité que le bureau municipal soit fermé pour la période des fêtes comme suit: Du 23 décembre 2015 au 5 janvier 2016 inclusivement.

ADOPTÉE

**2015-12  
5121 14.3 - M. DANIEL NADEAU DEMANDE L'INCLUSION D'UN LOT**

M. Daniel Nadeau demande d'inclure le lot 4 501 040 au lot 4 501 039, dans le but de diminuer l'évaluation de son terrain.

IL EST RÉSOLU à l'unanimité d'accepter cette demande.

ADOPTÉE

**2015-12  
5122 14.4 - RÉOLUTION D'APPUI ET DE CONFORMITÉ À LA DEMANDE DE SERVITUDE DE PASSAGE, LOT 4 501 293**

ATTENDU QUE M. Francis Bourgault possède les lots 4 501 784, 4 500 203 et 4 500 202, Municipalité de Val-Racine;

ATTENDU QUE ces lots sont enclavés;

ATTENDU QUE M. Bourgault désire faire reconnaître une servitude perpétuelle de passage;

ATTENDU QUE les lots visés sont 4 500 155, Municipalité de Val-Racine, et 4 501 293, Municipalité de Milan;

ATTENDU QUE les lots en question sont en zone verte et qu'une demande à la CPTAQ est nécessaire;

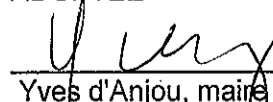
IL EST RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité de Milan appui la demande de servitude de passage sur le lot 4 501 293 en raison de sa conformité envers sa réglementation.

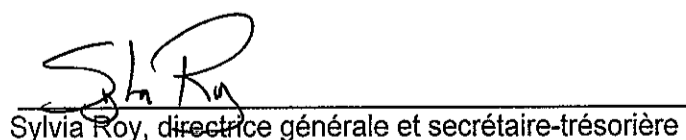
ADOPTÉE

**15 - CORRESPONDANCE****16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 22 heures.

ADOPTÉE

  
Yves d'Anjou, maire

  
Sylvia Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je déclare que nous avons les crédits nécessaires pour couvrir les dépenses engagées lors de la présente séance. Certificat de crédit no: 2015-12